

PRÉSENTATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2025-2028



zitelli
d'Aiacciu



► SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	P. 3
PRÉSENTATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL	P. 4 5
LE TERRITOIRE EN CHIFFRES	P. 6
LES ATTENTES DES PARENTS	P. 7
CARTE DES STRUCTURES PUBLIQUES D'ACCUEIL DES 0-25 ANS	P. 8 9
LES SERVICES QUI ACCUEILLENENT LES ENFANTS (1)	P. 10 11
LES SERVICES QUI ACCUEILLENENT LES ENFANTS (2)	P. 12 13
LA COORDINATION	P. 14
L'ARTICULATION DES DISPOSITIFS	P. 15
LE DIAGNOSTIC DES ACTIONS MUNICIPALES	P. 16
LA GALAXIE ÉDUCATIVE	P. 17
AXE 1 - L'ACCUEIL	P. 18 19
AXE 2 - UNE ACTION COORDONNÉE	P. 20 23
AXE 3 - DES PARCOURS ÉDUCATIFS STRUCTURÉS	P. 24 29
AXE 4 - LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	P. 30 33
MISE EN ŒUVRE	P. 34 35
LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL	P. 36
LA GOUVERNANCE	P. 37
LE MOT DE LA FIN	P. 38 39

LE MOT DU MAIRE

Il faut tout un village pour élever un enfant.



L'éducation constitue l'un des piliers fondamentaux de notre société. Elle est ce lien puissant qui participe à nourrir les apprentissages, le développement et le sens du vivre-ensemble des citoyens de demain. À Ajaccio, nous avons toujours considéré cette mission comme une priorité municipale.

Depuis de nombreuses années, nous agissons avec détermination pour accompagner les jeunes Ajacciens. À travers la gestion de nos écoles, de nos crèches, et grâce à l'engagement quotidien de nos équipes, nous contribuons concrètement à leur bien-être et à leur réussite. Les politiques éducatives que nous portons témoignent également de cette volonté.

Cet engagement au service de notre jeunesse exige une coordination toujours plus étroite et efficace des acteurs de la communauté éducative. C'est donc très naturellement que la Ville d'Ajaccio et la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien se sont tournées vers les partenaires essentiels que sont l'État, l'Éducation nationale, la Collectivité de Corse, la CAF et les représentants des parents d'élèves, afin de bâtir le premier Projet Éducatif Local de Corse.

Le fruit du travail collectif conduit ces derniers mois se décline dans les pages qui suivent. Une matière féconde dont émergent les principaux axes d'un projet qui s'avère bien plus qu'un document de cadrage. Il est en effet la concrétisation de notre ambition partagée de bâtir un environnement éducatif cohérent, inclusif et enraciné dans notre territoire.

Le projet *Zitelli d'Aiacciu* nous permet de rassembler tous les acteurs – institutions, associations, professionnels, familles – autour d'objectifs communs et d'un plan d'actions concerté, que nous mettrons en œuvre dès la rentrée prochaine et pour trois ans.

Il s'agit d'un outil de pilotage, mais aussi d'un formidable levier d'innovation et de mobilisation. À travers ce projet collectif, nous affirmons que l'éducation est l'affaire de toute une ville. Chacun d'entre vous, à travers ses compétences et son implication sur le terrain, a un rôle clé à jouer dans cette dynamique collective.

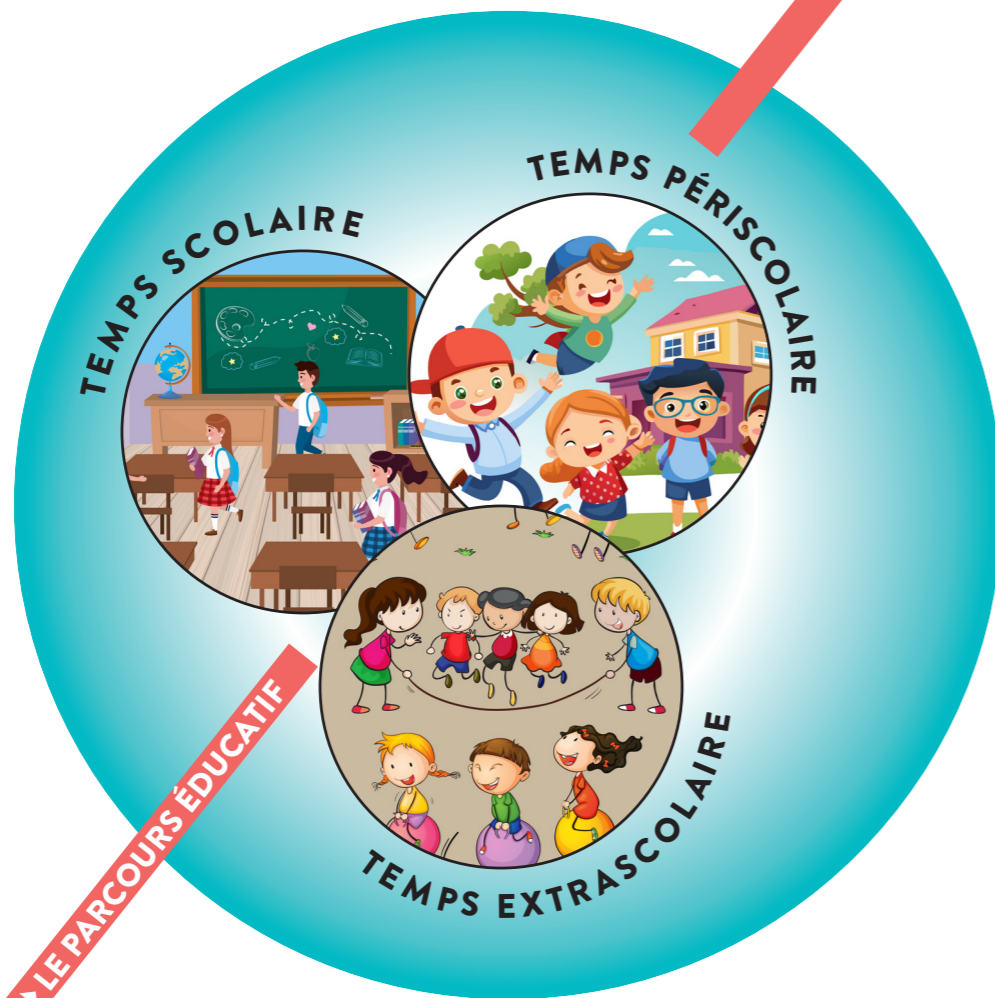
Je vous remercie chaleureusement pour votre participation et vous invite à vous emparer pleinement de ce projet au service de l'épanouissement de nos enfants.

Stéphane Sbraggia, maire d'Ajaccio,
président de la Communauté d'agglomération
du pays ajaccien.



QU'EST-CE QUE LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL?

▶ CONTINUITÉ
DES PROJETS
PÉDAGOGIQUES



Le projet éducatif local de la Ville d'Ajaccio est le **cadre** qui définit les actions à mettre en place pour contribuer **collectivement** à la formation des **citoyens** de demain, acteurs du **vivre-ensemble** sur le **territoire** d'Ajaccio.

Il s'appuie sur 3 piliers :

- La **coordination** des acteurs de la communauté éducative.
- Le développement de la **continuité** éducative.
- La transmission de la langue et la culture **corse**.

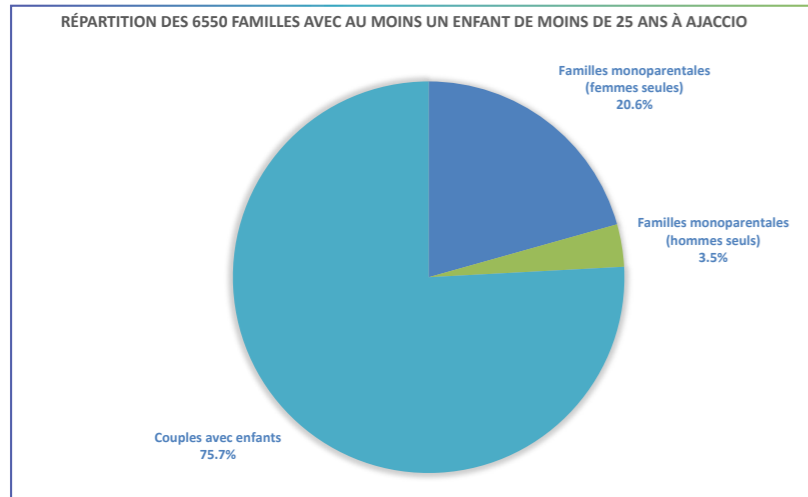
➔ AXES

- 1 | Garantir un **accueil** de qualité et adapté à tous les enfants mettant en avant leur développement et leur épanouissement personnel.
- 2 | Favoriser la **collaboration** entre les acteurs de la communauté éducative pour une action coordonnée.
- 3 | Mettre en place des **parcours** éducatifs structurés et cohérents sur l'ensemble des temps et des tranches d'âge de l'enfant.
- 4 | Favoriser la **réussite** éducative en prenant en compte l'enfant dans sa globalité.

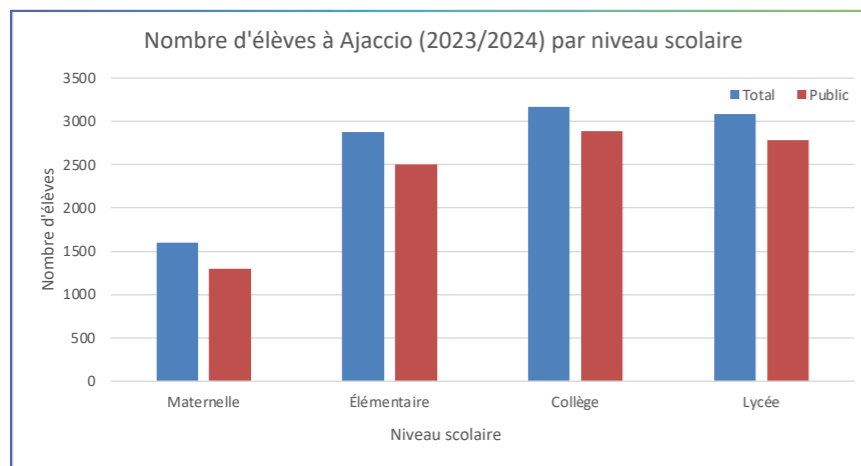
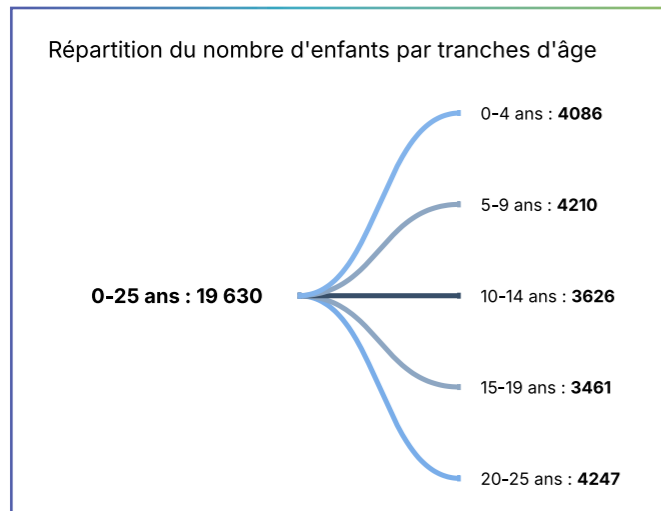
▶ LE TERRITOIRE

NOMBRE D'HABITANTS ▶ 76 164 habitants

NOMBRE DE FAMILLES ▶ 6 550 familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans à Ajaccio dont **4960 couples** avec enfants et **1590 familles monoparentales : 85% de femmes seules.**



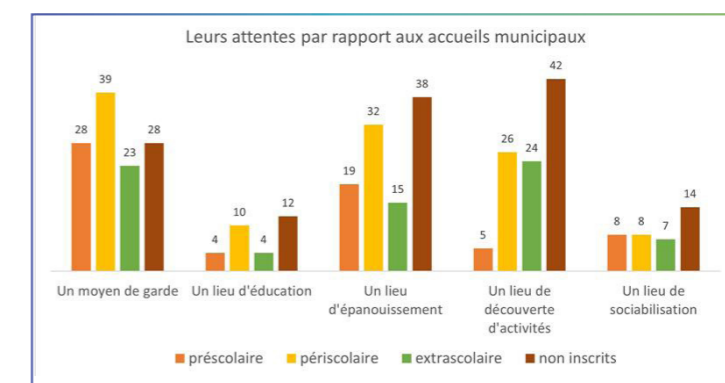
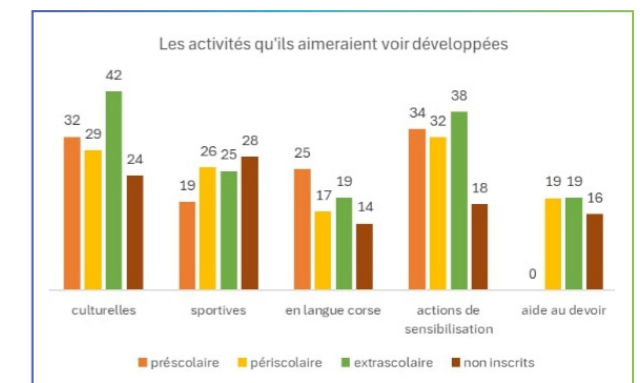
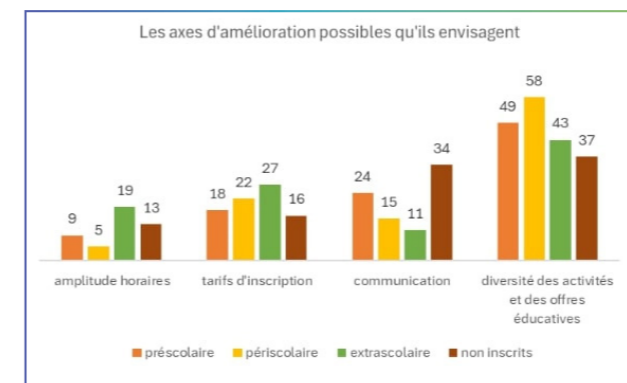
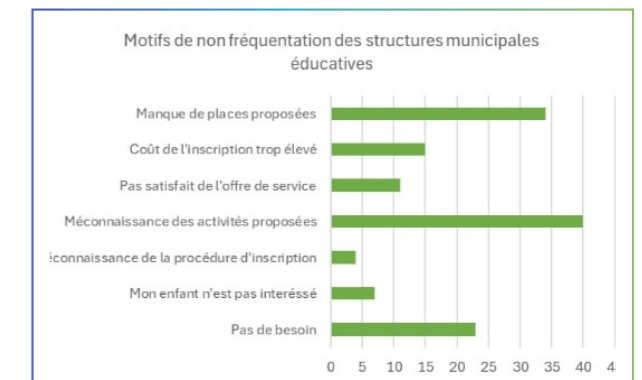
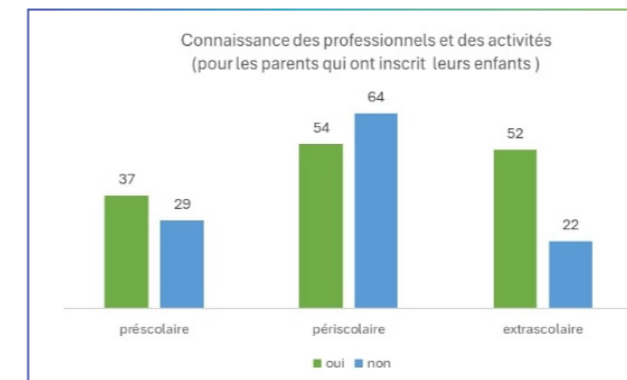
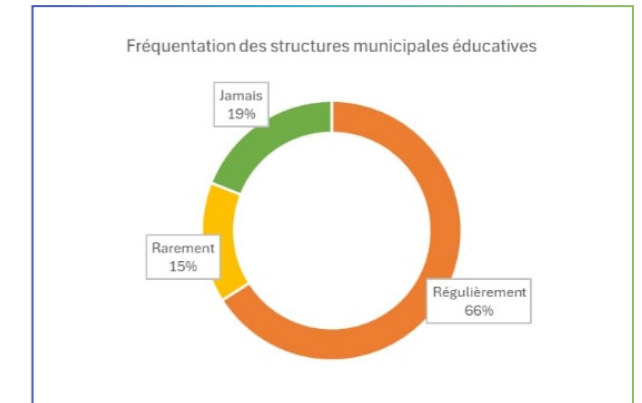
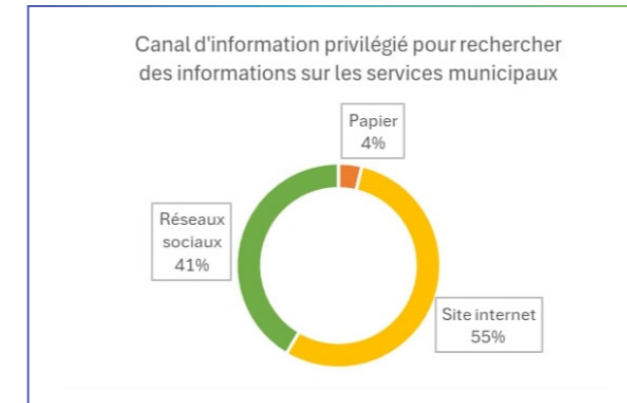
LA PART DES 0-25 ans DANS LA POPULATION TOTALE EST D'ENVIRON ▶ 25 %
NOMBRE D'ENFANTS :



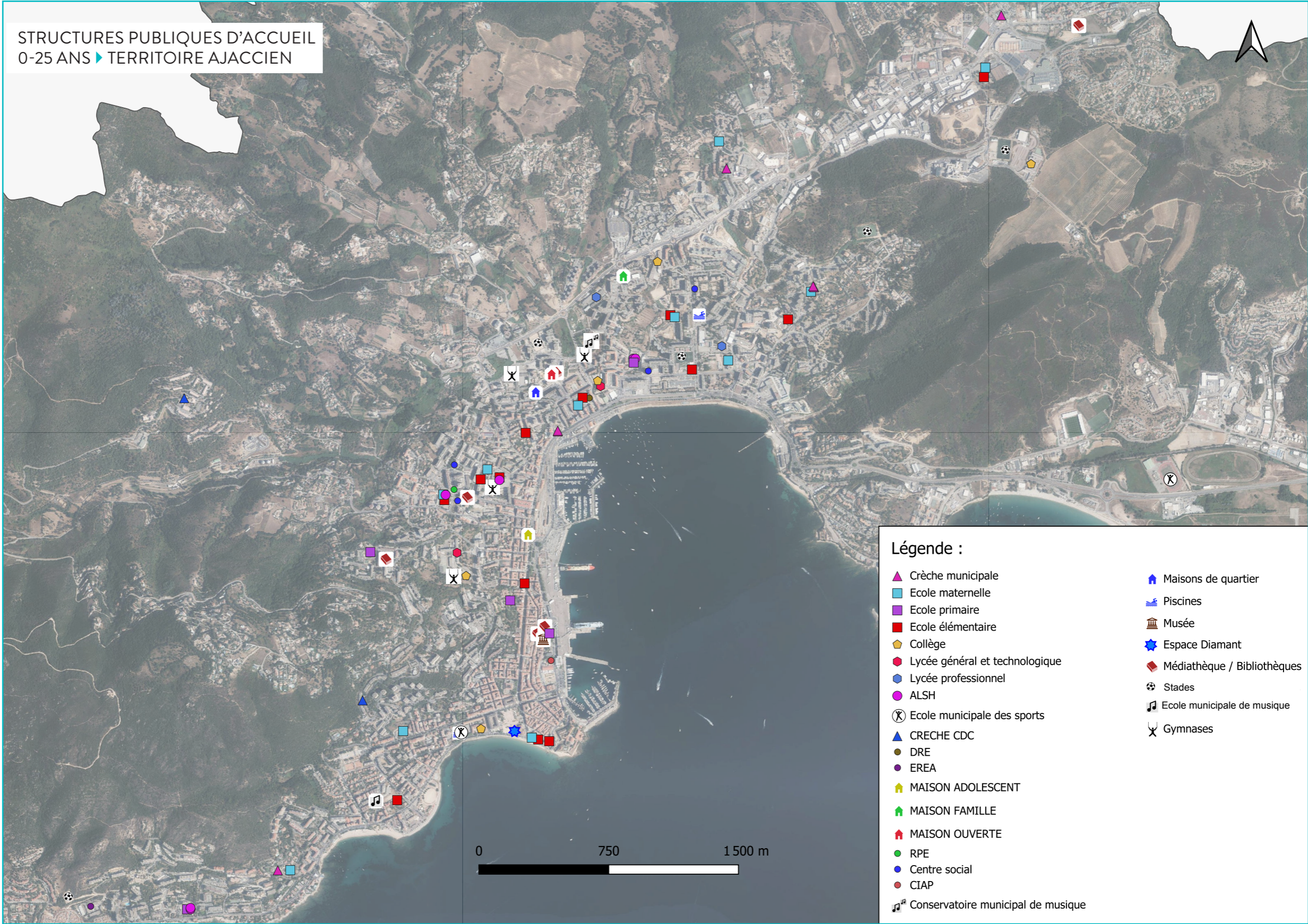
▶ LES ATTENTES DES PARENTS

Dans le cadre de l'élaboration du projet éducatif, une consultation des parents a été réalisée afin de mieux cerner la connaissance des services municipaux dédiés à l'enfance et à la jeunesse et d'identifier les attentes et les besoins en matière d'accueil et d'activités. De cette concertation sont ressorties les données suivantes :

- ▶ 72 % des personnes interrogées ne connaissent pas les offres éducatives du territoire ajaccien sur les différents temps de l'enfant.
- ▶ 85% ne connaissent pas l'ensemble des acteurs et des partenaires qui participent à l'élaboration des offres éducatives.



▶ STRUCTURES PUBLIQUES D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE D'AJACCIO À DESTINATION DES 0-25 ANS



► LES SERVICES DE LA VILLE QUI ACCUEILLENT LES ENFANTS

LA VIE SCOLAIRE

La direction de l'éducation et de la vie scolaire met en œuvre la politique éducative de la ville en veillant au bon fonctionnement des 29 écoles publiques dans lesquelles elle accueille 3700 élèves. Elle coordonne également les temps périscolaires en collaboration avec l'Éducation nationale et les institutions dédiées à l'enfance : environ 2500 enfants fréquentent la cantine et/ou la garderie du matin et du soir.



LA PETITE ENFANCE

La direction de la petite enfance regroupe 8 crèches d'une capacité d'accueil de 290 places et un Relais Petite Enfance qui coordonne 69 assistantes maternelles. Elle est chargée d'organiser et de gérer le service public d'accueil des enfants de 0 à 3 ans. Elle veille à la qualité de l'accueil et assure le suivi du fonctionnement des établissements, notamment sur les plans éducatif, sanitaire et social.



LES ACCUEILS DE LOISIRS

La direction des accueils de loisirs coordonne les 7 centres de loisirs municipaux qui accueillent les enfants de 3 à 11 ans, chaque mercredi ainsi que durant les vacances scolaires. Elle met en place des activités variées à vocation éducative, culturelle et sportive, encadrées par des animateurs qualifiés. La capacité d'accueil sur l'ensemble des 7 structures est de 408 enfants.



LA JEUNESSE

La direction jeunesse et vie des quartiers, à travers ses différents services (maisons de quartier-centres sociaux, Maisons de Service Public, Médiation Sportive, Animation de la Vie Sociale, etc.), constitue un levier essentiel pour mettre en œuvre sa politique en faveur des quartiers populaires. Ces structures développent des actions visant à renforcer le lien social et à favoriser la cohésion au sein des territoires. Environ 350 enfants et jeunes bénéficient des services offerts par les maisons de quartier et les centres sociaux.



LE DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le dispositif de réussite éducative (DRE) est un outil de soutien à la scolarité qui prévient les situations de rupture éducative et scolaire en favorisant l'épanouissement de l'enfant. Il s'appuie sur la mise en œuvre de parcours individualisés qui répondent aux besoins spécifiques de chaque enfant en complémentarité avec les familles. L'équipe intervient auprès des enfants âgés de 3 à 13 ans vivant dans les quartiers prioritaires, et dits de « veille active ». Le DRE prend en charge en moyenne 450 enfants par année civile.



▶ LES SERVICES DE LA VILLE QUI ACCUEILLENT LES ENFANTS

LA CULTURE

La direction de la culture occupe une place essentielle dans l'éveil artistique et l'accès à la culture des jeunes ajacciens, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. En collaboration étroite avec les établissements scolaires, les structures jeunesse, les centres de loisirs et les acteurs culturels, elle développe une programmation riche, notamment autour du spectacle vivant.



LE PATRIMOINE

La direction du patrimoine œuvre à la valorisation, la préservation et la transmission du patrimoine matériel et immatériel de la cité impériale, notamment au sein du Palais Fesch.

Elle joue un rôle essentiel dans l'éducation culturelle et citoyenne des jeunes, en leur offrant des clés de compréhension de leur histoire, de leur identité et de leur environnement.



LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

La direction des bibliothèques et médiathèques a pour mission la démocratisation de l'accès à la lecture, à l'information et à la culture, en particulier pour les 0-25 ans. Elle développe une offre riche, inclusive et adaptée à tous les âges, en lien avec les enjeux éducatifs, sociaux et culturels du territoire au sein de ses bibliothèques et médiathèques, du musée Microfolie et à travers son bibliobus.



LES SPORTS

La direction des sports de la Ville d'Ajaccio développe l'accès au sport pour tous les jeunes, en proposant des activités encadrées dans les écoles primaires. À travers l'école municipale des sports, elle offre également un large éventail de disciplines accessibles aux enfants.

En parallèle, elle facilite l'accès aux équipements municipaux, soutient activement les clubs et associations sportives, et organise des événements dédiés à la jeunesse.



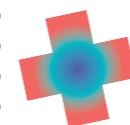
L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

L'école municipale de musique incarne depuis plus de 70 ans un lieu de transmission, et de culture musicale. Elle accueille les enfants à partir de 7 ans, leur offrant une formation progressive et encadrée, centrée notamment sur les instruments à vent : clarinette, flûte, trompette, saxophone, etc. Sur l'année 2024, 22 enfants ont suivi les cours dispensés par l'école municipale de musique.



LE GUICHET UNIQUE

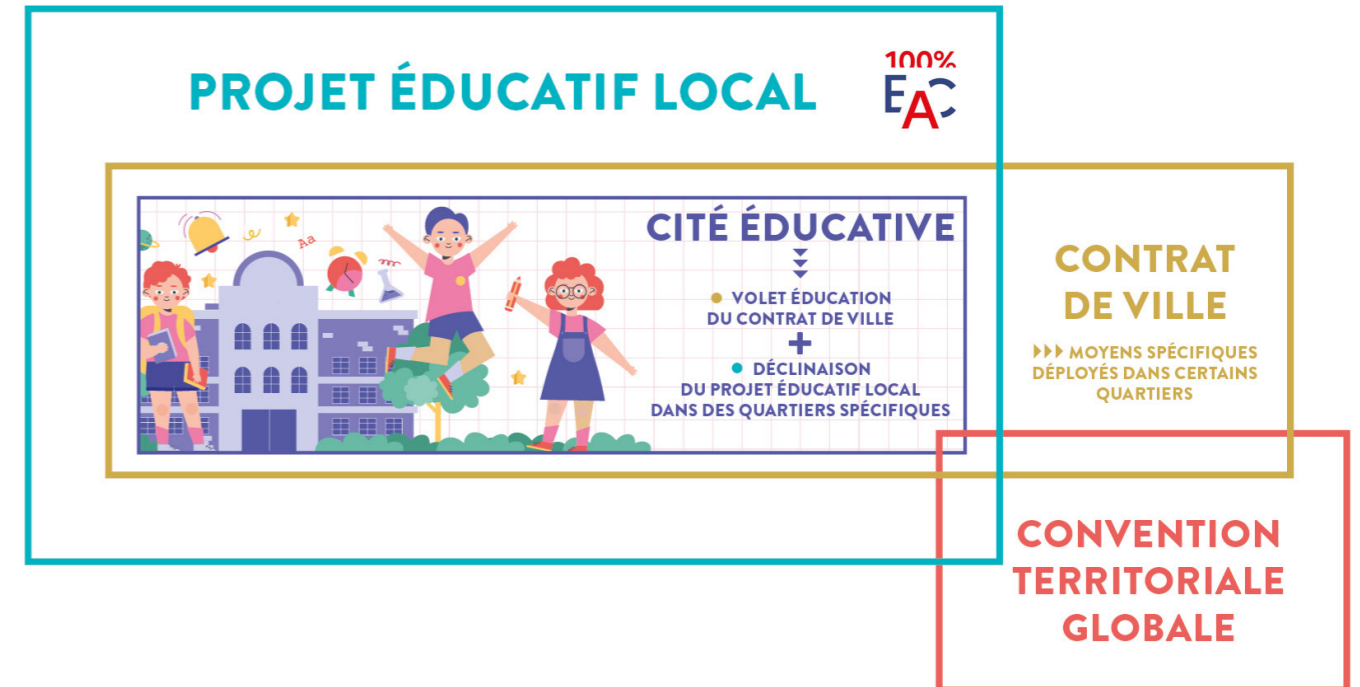
En complémentarité de l'ensemble des services accueillant les enfants, le guichet unique dispose d'un espace d'accueil qui permet d'informer et d'orienter les familles et de centraliser et d'enregistrer les inscriptions.



▶ LA COORDINATION



▶ L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS



➔ **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :**
La CTG est un accord signé entre la CAF et la CAPA au nom de la ville d'Ajaccio pour une durée de 4 ans, visant à structurer et coordonner les politiques sociales locales. Elle repose sur cinq axes d'intervention prioritaires : petite enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et inclusion numérique.

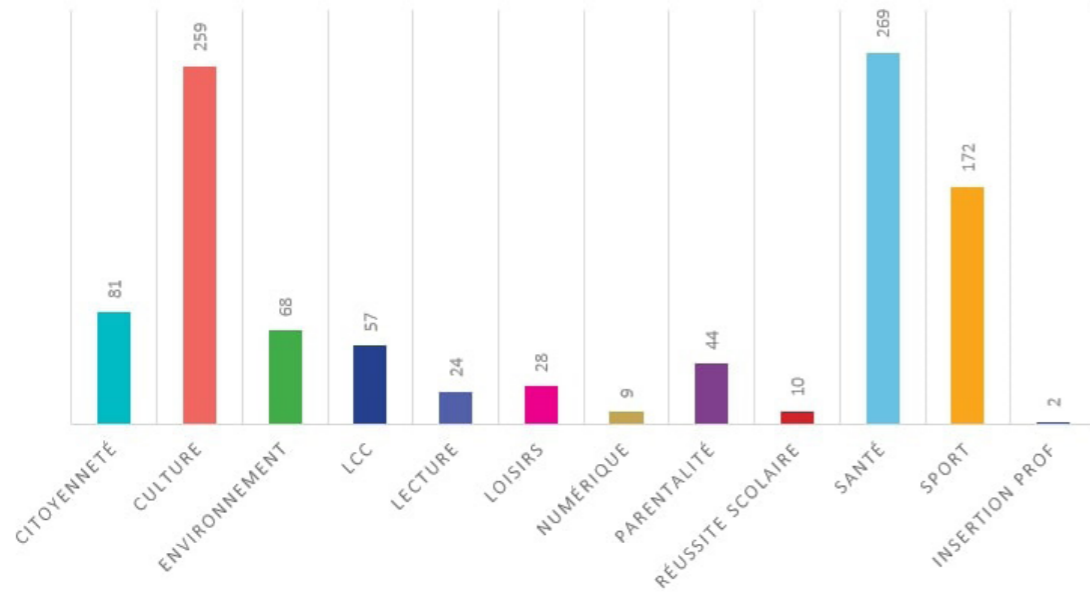
➔ **CONTRAT DE VILLE :**
Le contrat de ville 2024-2030 est un outil pour la cohésion sociale et territoriale. Il s'inscrit dans une stratégie de développement territorial visant à réduire les inégalités sociales dès l'enfance et à améliorer le quotidien des habitants des quartiers prioritaires d'Ajaccio. Ce contrat constitue un espace commun d'action entre les institutions publiques, les acteurs associatifs et les citoyens.

➔ **CITÉ ÉDUCATIVE :**
La cité éducative est un dispositif national qui vise à renforcer l'accompagnement éducatif des jeunes de 0 à 25 ans dans les quartiers prioritaires. Elle repose sur une alliance locale entre les institutions, les associations, les familles et les habitants. Son objectif est de coordonner les actions existantes et d'innover pour accompagner chaque jeune dans son parcours, de la petite enfance à l'insertion professionnelle.

➔ **LABEL 100% ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL :**
Le label 100% EAC est accordé par l'Etat pour reconnaître la volonté municipale de placer l'éducation artistique et culturelle au cœur de son projet éducatif et citoyen en s'engageant à garantir à tous les jeunes un accès universel à la culture. Il valorise une stratégie territoriale ambitieuse, une démarche partenariale forte et la mise en œuvre d'un parcours culturel structuré.

▶ LE DIAGNOSTIC DES ACTIONS MUNICIPALES

Dans le cadre du diagnostic préalable à l'élaboration du projet éducatif, un recensement de l'ensemble des actions éducatives menées par les services municipaux en 2023-2024 à destination des 0-25 ans a été réalisé, en fonction des principales thématiques utilisées, des services organisateurs, des temps d'intervention et des tranches d'âge des enfants. Le diagnostic a montré le besoin d'une meilleure coordination entre les acteurs, d'une mise en cohérence dans les actions menées et d'une définition d'objectifs globaux partagés.

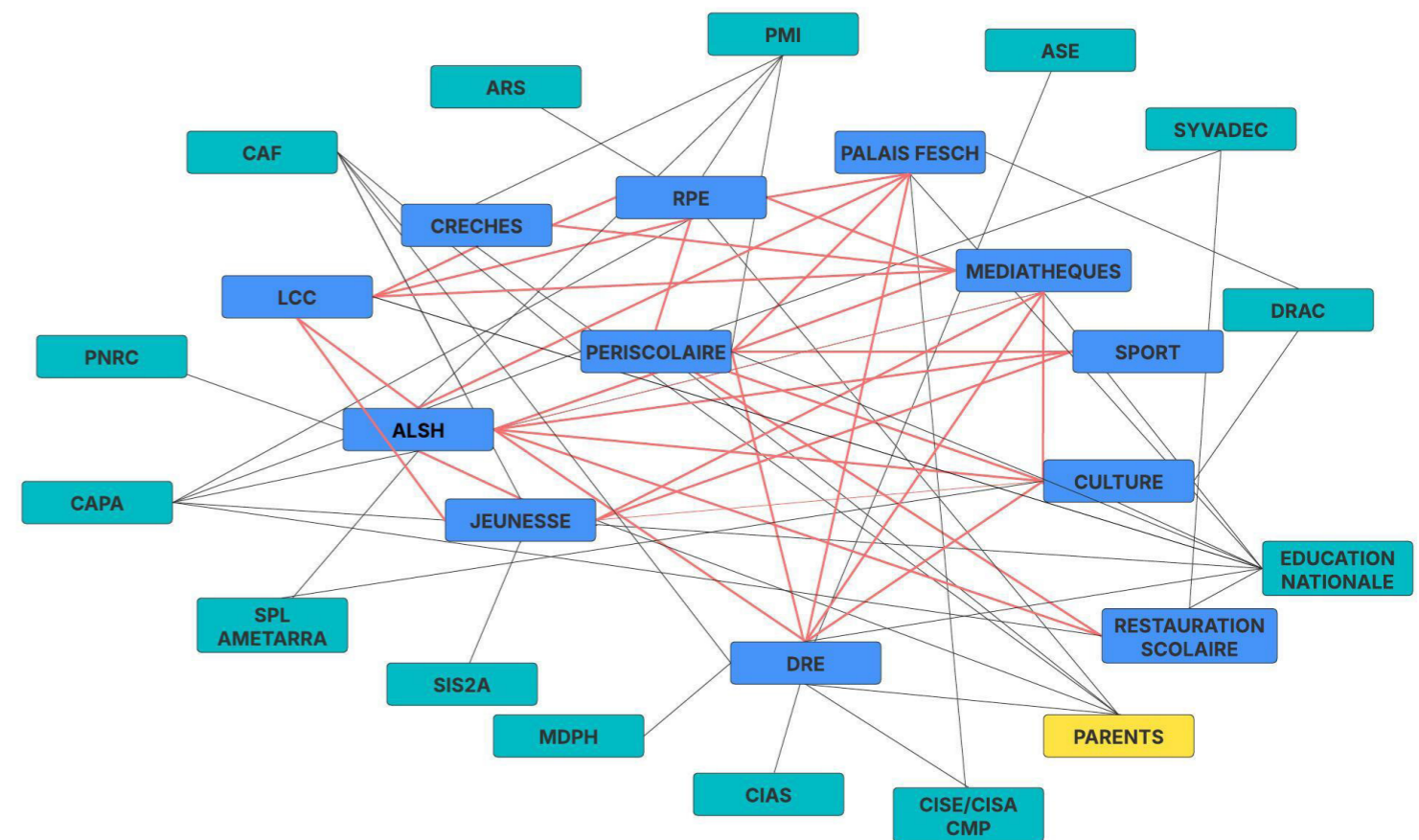


EXEMPLES D'ACTIONS

- CITOYENNETÉ**
 - Olympiades handisport (centres sociaux)
 - Rencontres intergénérationnelles (crèches)
- CULTURE**
 - Visite du palais Fesch (ALSH)
 - Mini stage d'archéologie (centres sociaux)
- ENVIRONNEMENT**
 - Sensibilisation risque majeur (périscolaires)
 - Visite à la ferme pédagogique (RPE)
- LANGUE ET CULURE CORSE**
 - Festa di a lingua
 - Séjour immersif (ALSH)
- LECTURE**
 - Atelier lecture de contes (médiathèques)
 - Bébés lecteurs (crèches)
- LOISIR**
 - Grand loto (maison de quartier)
- NUMÉRIQUE**
 - Atelier pop art sur Tino Rossi (médiathèques)
- PARENTALITÉ**
 - Soirées thématiques à destination des parents (RPE)
- RÉUSSITE SCOLAIRE**
 - Ateliers coup de pouce (DRE)
 - "Ecole-parents, on se comprend" (DRE)
- SANTÉ**
 - Sensibilisation : Gestes qui sauvent (périscolaires)
 - Atelier nutrition (médiathèques)
- SPORT**
 - I scontri (rencontres olympiques - ALSH)
 - L'école municipale de VTT (EMS)
- INSERTION PROFESSIONNELLE**
 - Projet "Entreprendre pour apprendre" (maison de quartier)

▶ LA GALAXIE ÉDUCATIVE

La **galaxie éducative territoriale**, inspirée d'une métaphore développée à partir du travail du sociologue et philosophe Edgar Morin, représente le territoire éducatif comme un **système global**. Elle permet de visualiser l'ensemble des structures et dispositifs éducatifs, tout en mettant en lumière les **interactions et les synergies** qui les relient. La galaxie éducative présentée ci-dessous met en exergue les interactions entre les services les municipaux et leurs partenaires.



AXE 1 ► GARANTIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ ET ADAPTÉ À TOUS LES ENFANTS METTANT EN AVANT LEUR DÉVELOPPEMENT ET LEUR ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL

Accueillir les enfants dans des structures adaptées et sur tous les temps de l'enfant est la première mission de la Ville d'Ajaccio. En collaboration avec ses partenaires éducatifs, elle doit s'assurer que tous les enfants, quelle que soit leur situation, sont accueillis au mieux dans les structures existantes et puissent jouir de façon optimale des différents équipements à disposition, en fonction de leurs besoins.

La Ville d'Ajaccio s'engage à :

- Proposer aux familles différents modes d'accueil sur tous les temps de l'enfant dans un environnement approprié et adapté à leur rythme,
- Renforcer la prise en compte des **situations de handicap** dans les structures d'accueil et notamment en lien avec l'Éducation nationale dans le cadre de **l'école inclusive**.



OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Augmenter les capacités d'accueil dans les structures collectives pour permettre d'accueillir un plus grand nombre d'enfants.
- Aménager des espaces adaptés aux rythmes des enfants.
- Améliorer la prise en charge des enfants dans les structures.
- Faciliter l'information aux parents sur l'inclusion.
- Renforcer le partenariat entre les acteurs du handicap.
- Sensibiliser les enfants au handicap.



PLAN D' ACTIONS

<p>1. Développer un module d'annulation des réservations en cantine pour développer l'accueil occasionnel des enfants dont les parents ne travaillent pas.</p>	<p>2. Créer un cinquième centre de loisirs maternel (de préférence en QPV).</p>	<p>3. Coordonner l'offre d'accueil en centres de loisirs et l'organisation des stages de réussite pendant les vacances.</p>	<p>4. Expérimenter l'école ouverte dans une structure.</p>	<p>5. Coordonner les périodes d'inscription des offres de vacances proposées par les différents services municipaux.</p>
<p>6. Aménager l'accueil du centre de loisirs au sein de l'école pour permettre aux enfants d'identifier cet espace comme un temps hors scolaire.</p>	<p>7. Finaliser la climatisation dans les écoles élémentaires.</p>	<p>8. Aménager des espaces dans les écoles primaires permettant des temps calmes durant la pause méridienne.</p>	<p>9. Créer des îlots de fraîcheur dans les cours de récréation des écoles primaires.</p>	<p>10. Mettre en place la charte d'accueil de la PMI et de la CAF dans les crèches.</p>
<p>11. Réserver des places d'accueil permanent à des enfants en situation de handicap dans les crèches disposant d'un projet pédagogique spécifique à l'inclusion.</p>	<p>12. Développer des projets d'accueil inclusifs multi-partenariaux durant les temps péri et dans les crèches.</p>	<p>13. Réaliser une étude sur l'accessibilité des structures municipales et établir un plan d'actions pluriannuel de travaux.</p>	<p>14. Mettre en place une convention entre la mairie et l'Éducation nationale pour le recours aux AESH durant la pause méridienne.</p>	<p>15. Favoriser l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans le parcours de formation et d'insertion (Cité éducative).</p>
<p>16. Confier au guichet unique un rôle d'information auprès des parents sur l'inclusion.</p>	<p>17. Intégrer les informations demandées aux parents lors des inscriptions dans une base de données commune à la direction de l'école et au périscolaire (livret de parcours inclusif).</p>	<p>18. Concevoir et distribuer des documents d'informations sur les structures et les modalités d'accueil sur l'accueil inclusif dans les écoles et les structures municipales.</p>	<p>19. Créer un espace dédié à l'accueil inclusif sur le site internet/ portail famille de la ville présentant les informations et les contacts liés à l'accueil inclusif.</p>	<p>20. Désigner un référent handicap accueil inclusif à la ville.</p>
<p>21. Intégrer la dimension inclusive au sein des pôles d'appui à la scolarité sur les bassins.</p>	<p>22. Communiquer sur les retours d'expérience de projets des partenaires afin de pouvoir les développer.</p>	<p>23. Recenser et diffuser les actions de sensibilisation existantes pour les développer dans les structures.</p>	<p>24. Organiser un événement annuel sur le handicap commun à l'ensemble des structures.</p>	<p>25. Développer les activités proposées aux enfants relatives à la représentation du handicap sous toutes ses formes.</p>

AXE 2 ► FAVORISER LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE POUR UNE ACTION COORDONNÉE

En réunissant les acteurs de la communauté éducative autour d'objectifs communs, le projet éducatif local s'assure de la **complémentarité des interventions afin de garantir une continuité entre les différents temps et tranches d'âge de l'enfant** (préscolaire, scolaire, périscolaire et extrascolaire).



Cette complémentarité s'effectue également au service de la transmission de la langue corse : les acteurs éducatifs travaillent conjointement pour **permettre aux enfants d'utiliser le corse comme moyen de communication à part entière dans tous les actes du quotidien**, dès le plus jeune âge et en complément des enseignements scolaires.

Outil de **co-éducation**, le projet éducatif local intègre pleinement les parents dans les parcours de réussite et de progrès.

PLAN D'ACTIONS

26. Créer et diffuser un annuaire recensant tous les acteurs de la communauté éducative.

27. Rédiger une charte de l'école maternelle précisant le rôle de chaque intervenant et le fonctionnement de l'école.

28. Diffuser les informations relatives aux projets pédagogiques issus des conseils d'écoles auprès des acteurs concernés.

29. Partager la liste des associations et partenaires agréés par l'éducation nationale qui interviennent sur tous les temps.

30. Organiser un colloque annuel sur la petite enfance avec tous les acteurs du secteur en lien avec la CDC et l'Institut pour la Petite Enfance.

31. Organiser une rencontre annuelle entre le personnel périscolaire et les animateurs des centres de loisirs autour des thématiques liées à l'enfance.

32. Organiser une rencontre par trimestre entre la direction de l'école, du périscolaire et éventuellement du centre de loisirs et du centre social du quartier.

33. Mettre en place un groupe de travail par école sur l'adaptation des locaux, comprenant la direction de l'école et les services municipaux et notamment le référent sécurité unique.

34. Organiser des réunions de bassin entre les chefs d'établissement, les services municipaux et les services sociaux.

35. Organiser des moments de partage d'expérience de projet dans chaque crèche de la ville, de la CDC et éventuellement des autres crèches de la ville (1/semestre).

36. Coordonner les projets d'école du périscolaire et le cas échéant des centres de loisirs et des centres sociaux du quartier.

37. Conventionner avec l'Éducation nationale et la CAF pour la mise en place d'un plan mercredi.

38. Articuler les activités de la pause méridienne avec les activités menées sur le temps scolaire.



39. Faire participer le personnel périscolaire et éventuellement du centre de loisirs et du centre social aux principales fêtes de l'année, à minima la fête de fin d'année.

40. Mutualiser les locaux et le matériel des écoles, des services périscolaires et extrascolaires sur un même site : charte d'occupation et conventions d'occupation.

41. Intégrer les informations demandées aux parents lors des inscriptions dans une base de données commune à la direction de l'école, au périscolaire et au DRE.

42. Conventionner avec l'Éducation nationale pour mettre en place des séances de travaux pratiques des centres de formation de la petite enfance déplacés dans les crèches.

43. Conventionner avec l'UNICEF en vue d'obtenir le label «ville amie des enfants».



OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Se connaître et se comprendre en tant que partenaire éducatif.
- Coordonner l'action éducative des partenaires.
- Développer les réseaux externes.
- Renforcer les liens entre les parents et les professionnels éducatifs pour favoriser un climat serein.
- Développer la communication concernant l'offre éducative existante.

AXE 2 ► SUITE

44. Adhérer au réseau des villes éducatrices.

45. Développer des projets d'accueil inclusifs multi-partenariaux durant les temps péri et extrascolaires et dans les crèches.

46. Mettre en place un réseau de référents en langue corse au sein de chaque institution partenaire.

47. Identifier les agents corsophones qui pourront impulser une pratique régulière de la langue corse auprès des enfants.

48. Profiler les postes des ATSEM et des agents périscolaires en langue corse des sites immersifs.

60. Utiliser un référentiel commun et vulgarisé pour permettre aux parents de mieux identifier et comprendre le rôle de chacun.

61. Réaliser une carte interactive du territoire indiquant les structures scolaires et extrascolaires.

62. Réviser les informations demandées aux parents lors des inscriptions dans un souci de simplification administrative et de pertinence.

63. Organiser une réunion de rentrée avec les parents pour présenter les différents partenaires de la communauté éducative de l'école.

49. Mettre en place un accompagnement des ATSEM des sites immersifs et bilingues par les conseillers pédagogiques de circonscription pendant la classe et la pause méridienne.

51. Organiser des réunions des responsables périscolaires des sites immersifs et bilingues animées par les conseillers pédagogiques de circonscription.

53. Travailler sur un évènement parents-enfants en langue corse sur le temps extrascolaire.

55. Développer des outils de démocratie participative (boîte à idées) et d'évaluation (questionnaire) sur les services proposés.



56. Organiser une concertation à destination des parents, de type rencontre annuelle ou atelier par quartier sur le projet éducatif local.

57. Organiser des cafés parents dans les crèches et/ou mutualisés entre les partenaires de la petite enfance.

58. Mettre en place des conseils de parents dans les crèches.

50. Proposer des journées d'accompagnement à l'attention des agents du périscolaire pendant les vacances scolaires au service LCC.

52. Proposer aux professionnels de la petite enfance extérieurs à la ville d'accéder à des ateliers d'animation linguistique.

54. Développer les échanges avec la crèche privée immersive.

59. Travailler sur la représentation et le fonctionnement des conseils d'école, élaborer une charte du conseil d'école.

64. Construire une FAQ sur le fonctionnement des établissements d'accueils de jeunes enfants ainsi que sur le temps périscolaire et extrascolaire.

65. Mettre en place un compte spécifique sur les réseaux sociaux de la ville centralisant les informations relatives à l'enfance et la jeunesse.

66. Développer le portail famille comme outil principal de communication avec les familles.



67. Mettre en place un outil de type Pronote pour le 1er degré y intégrant des informations relatives au périscolaire et aux services proposés par la ville.

68. Mettre en place une application à destination des familles des enfants inscrits en centre de loisirs et en crèche pour l'information au quotidien.

69. Travailler en interne sur l'affichage dans les écoles pour éviter la pollution visuelle et faciliter les éléments à communiquer.

70. Développer la communication vidéo sur les réseaux sociaux, pour toucher notamment les jeunes.



AXE 3 ► METTRE EN PLACE DES PARCOURS ÉDUCATIFS STRUCTURÉS ET COHÉRENTS SUR L'ENSEMBLE DES TEMPS ET DES TRANCHES D'ÂGE DE L'ENFANT

Un parcours éducatif désigne un ensemble structuré, progressif et continu d'enseignements, non limité à une discipline, et de pratiques éducatives, scolaires et extrascolaires, autour d'un thème. L'enfant construit des compétences et acquiert des connaissances en fonction des expériences, des rencontres et des projets auxquels il participe. L'ensemble de ces parcours vise à accompagner les enfants de la petite enfance à leur entrée dans la vie d'adulte.



LE PARCOURS LECTURE

La lecture occupe une place essentielle dans la formation intellectuelle et morale : elle fait partie des 4 savoirs fondamentaux définis par l'Éducation nationale. Le parcours lecture a pour objectif d'accompagner l'enfant dans la découverte des livres, des lieux d'accueil autour de la lecture et développer la lecture sur tous les temps de l'enfant.



OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Développer les sorties en médiathèque.
- Développer les relations entre les professionnels éducatifs et de la lecture.
- Développer le «aller vers».
- Promouvoir la lecture plaisir.
- Impliquer les parents.



LE PARCOURS 100% ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL

Mis en place dans le cadre de la labellisation 100% EAC, le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de 0 à 25 ans, dans la complémentarité des temps scolaires et périscolaires d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part.



OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Recenser les infos / ressources.
- Valoriser les acquis.
- Développer l'offre.



LE PARCOURS SPORT ET ACTIVITES PHYSIQUES

La promotion de l'activité physique a été déclarée Grande Cause Nationale en 2024. Elle permet de lutter contre la sédentarité (4^{ème} cause de mortalité dans le monde et 1^{ère} cause évitable), prévenir les maladies et améliorer la santé mentale, la qualité de vie et le bien-être des enfants.

LE PARCOURS SPORT ET ACTIVITÉS PHYSIQUES S'APPUIE SUR 3 THÉMATIQUES PRINCIPALES :

- SAVOIR NAGER : l'acquisition de la nage est une priorité pour les enfants et les jeunes ajacciens qui grandissent au bord de la mer et doivent pouvoir y évoluer en toute sécurité. Le parcours "savoir nager" s'inscrit dans le plan national de lutte contre les noyades. Il vise à appréhender le milieu aquatique dès 4 ans, savoir nager à l'entrée en 6^e, pratiquer des activités aquatiques et nautiques en sécurité et prévenir les noyades.

- SAVOIR ROULER : le programme national « Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège et d'ancrer les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonée dès le plus jeune âge. En développant la pratique du vélo sur tous les temps, les enfants peuvent devenir autonomes à vélo, pratiquer quotidiennement une activité physique et se déplacer de manière écologique et économique. Le savoir rouler s'inscrit dans une politique de développement de la mobilité douce sur le territoire.

- SAVOIR BOUGER : l'objectif est de promouvoir et développer l'activité physique sous toutes ses formes, sans avoir pour ambition de faire de l'enfant un athlète accompli. Les actions visent à encourager les enfants à bouger toujours plus, à tout moment, quel que soit leur niveau de forme physique ou leur âge.



AXE 3 ▶ PLAN D' ACTIONS



PARCOURS LECTURE

<p>71. Travailler avec les IA-IPR français et chefs d'établissements du secondaire pour développer la fréquentation des médiathèques par les collégiens et les lycéens.</p>	<p>72. Inscrire dans le projet d'école l'objectif de faire participer l'enfant à un projet médiathèque une fois dans sa scolarité.</p>	<p>73. Prévoir au moins une sortie par an des centres de loisirs dans une médiathèque.</p>	<p>74. Créer des rencontres écoles/médiathèques pour s'adapter au programme scolaire.</p>	<p>75. Relancer les résidences d'écriture en lycée, pilotées par le réseau des bibliothèques et médiathèques.</p>
<p>76. Cadrer les interventions du bibliobus dans les écoles éloignées des médiathèques avec le personnel enseignant et développer les projets pédagogiques autour de ces interventions.</p>	<p>77. Etudier l'intervention du bibliobus pendant la pause méridienne des écoles primaires éloignées des médiathèques.</p>	<p>78. Développer les animations du bibliobus dans les centres de loisirs en lien avec le thème des vacances.</p>	<p>79. Faire intervenir des animateurs de centres de loisirs pendant la pause méridienne sur des ateliers lecture.</p>	<p>80. Promouvoir le bénévolat pour intervenir durant la pause méridienne ou l'accueil du soir avec l'association lire et faire lire ou les grands parents, retraités, partenariats avec la Maison des aînés du CIAS.</p>
<p>81. Renforcer les interventions des associations sur les structures préscolaires, périscolaires et extrascolaires.</p>	<p>82. Organiser des dons de livres des médiathèques aux écoles / crèches lors de la bourse aux livres.</p>	<p>83. Diffuser des livres audios, podcasts, bookinous, y compris en langue corse sur tous les temps et les âges.</p>	<p>84. Inciter les enfants à faire des sélections de livres sur le temps périscolaire : bookclubs, rallyes lecture etc.</p>	<p>85. Mettre en place un prix des lecteurs en français et en corse sur l'ensemble des établissements du 1er et 2nd degrés du territoire incluant la rencontre avec les auteurs.</p>
<p>86. Etendre le dispositif des mallettes pédagogiques de la cité éducative aux autres structures préscolaires et extrascolaires du périmètre.</p>	<p>87. Développer les animations de type atelier BD dans les structures d'accueil.</p>	<p>88. Inciter les enfants à devenir des «lecteurs publics» (conteurs).</p>	<p>89. Rendre l'enfant protagoniste de l'histoire : expérimenter les livres de type «la fée des mots».</p>	<p>90. Mettre en place des ateliers «des livres à soi» sur le temps préscolaire et extrascolaire.</p>
<p>91. Inviter les parents aux séances de lecture.</p>	<p>92. Amener des livres de la maison et organiser des échanges de livre dans les crèches.</p>	<p>93. Organiser une journée / semaine «don de livres» aux enfants dans tous les établissements en encadrant le type de livre recherché adapté.</p>		

PARCOURS 100% EAC



<p>94. Définir les critères d'une action relevant de l'EAC.</p>	<p>95. Mutualiser les informations concernant les ressources (INSEAC, CANOPE etc.).</p>	<p>96. Recenser le patrimoine matériel et immatériel.</p>	<p>97. Déployer l'outil ADAGE (Application Dédiee A la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle) permettant le référencement des intervenants et des projets EAC .</p>	<p>98. Travailler en lien pour l'accès à la connaissance (CDI-médiathèques).</p>
<p>99. Construire un parcours en lien avec les thèmes nationaux (les «journées de...») sur la base d'un calendrier commun.</p>	<p>100. Construire des «parcours ajaccien» sur la culture, le patrimoine matériel et immatériel .</p>	<p>101. Travailler avec la CAPA sur les sentiers du patrimoine (avec visites en langue corse).</p>	<p>102. Développer des parcours «quartier - ville - région».</p>	<p>103. Développer l'offre de service de médiation culturelle à destination des structures des centres de loisirs et sociaux du mercredi.</p>
<p>104. Développer le parcours éveil des sens sur tous les âges.</p>	<p>105. Développer l'accès à la musique pour tous les enfants en lien avec Centre d'Enseignement Ressources Musicales Numériques .</p>	<p>106. Développer les projets de théâtre en langue corse.</p>	<p>107. Faire que l'enfant devienne à son tour un médiateur.</p>	<p>108. Organiser des réunions trimestrielles croisées projet éducatif local / label 100% EAC/ Cité Educative.</p>
<p>109. Désigner des correspondants et des médiateurs internes culturels /artistiques : ATSEM / agents / enseignants .</p>	<p>110. Mettre en place des projets artistiques et culturels passerelle entre les maternelles et les élémentaires.</p>	<p>111. Proposer des actions communes ville-éducation nationale (via les classes APAC).</p>	<p>112. Développer les partenariats entre le conservatoire et les structures d'accueil à proximité sur tous les temps.</p>	<p>113. Associer les axes pédagogiques EAC définis dans les programmes scolaires et les axes du label EAC ville.</p>



AXE 3 ► SUITE PLAN D' ACTIONS

PARCOURS SPORT ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

114. Conventionner avec les ligues sportives concernées pour accompagner le développement des 3 parcours.

115. Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des parents sur la pratique sportive dès la toute petite enfance.



► SAVOIR ROULER

116. Recenser les écoles qui ne sont pas dotées en vélos / draisienne pour les équiper.

117. Décliner le dispositif savoir rouler dès le CP :
1. savoir pédaler : CP-CE1.
2. savoir circuler : CE2
3. savoir rouler à vélo : CM1.

118. Mettre en place le bloc 0 (découverte de l'activité de rouler) :
- Équiper les crèches et le site en draisienne.
- Désigner une référente petite enfance ou une référente par crèche pour développer l'utilisation des draisienne.
- Équiper les centres de loisirs maternels (en lien avec les écoles) en tricycles.
- Mettre en place des parcours encadrés de sensibilisation avec les animateurs de la ville / partenaires.

119. Étudier la mise en place d'un parcours sécurisé par secteur de collège pour réaliser le bloc 3.

121. Mettre en place des parcours de type 1 et 2 sur le temps périscolaire et extrascolaire.

123. Former des animateurs de centres de loisirs pour compléter les interventions en école et développer le dispositif dans les centres durant le temps extrascolaire.

120. Étudier l'installation d'une piste permanente d'éducation routière (bloc 2) sur le territoire.

122. Identifier des personnes ressources pour devenir formateurs de formateurs.

124. Travailler avec la direction du patrimoine viaire de la ville et la direction des transports de la CAPA pour aménager le territoire aux déplacements à vélo des enfants.



► SAVOIR NAGER



125. Développer la pratique aquatique en mer :
- Permettre aux enfants des centres de loisirs de disposer d'un créneau de surveillance des postes de secours le matin une fois par semaine pendant l'été
- Utiliser des installations mobiles de nage en mer.

126. Développer les activités aquatiques sur le temps extrascolaire :
- Recourir aux encadrants diplômés Surveillance Baignade en transversalité sur les différents services concernés par le projet éducatif
- Proposer des stages d'aisance aquatique pendant les petites vacances.

127. Optimiser les créneaux d'ouverture des piscines sur les périodes creuses pour renforcer le stage «savoir nager» en juin et l'aisance aquatique en septembre.

130. Inciter et développer les formations et qualifications liées au domaine aquatique.

128. Organiser une journée ou un week-end dédié aux activités aquatiques.

129. Étudier une modalité de partage de l'attestation d'aisance aquatique afin d'éviter d'avoir à la faire passer à l'enfant à chaque besoin.



► SAVOIR BOUGER

131. Organiser un événement sportif sur le temps périscolaire commun à toutes les écoles (type Olympiades).

132. Développer le recours à la mobilité douce (transport bus, train, navette maritime, téléporté et pédestre) pour favoriser les déplacements collectifs.

133. Former les agents aux rythmes biologiques des enfants afin de mettre en place des activités sportives en fonction des besoins des enfants.

134. Recourir aux encadrants diplômés en transversalité sur les différents temps de l'enfant.

135. Identifier et créer des espaces de motricité dans chaque crèche et école maternelle.



AXE 4 ► FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN PRENANT EN COMPTE L'ENFANT DANS SA GLOBALITÉ

Une politique éducative de qualité ne peut se concevoir que si elle prend en compte l'enfant dans sa globalité, au-delà des prestations d'accueil et d'animation qui lui sont proposées. Il est fondamental de mettre en place les conditions pour assurer son bien-être physique et mental en tenant compte de son environnement familial et social afin de lui permettre de réussir aussi bien scolairement que socialement.

La collaboration entre les partenaires éducatifs, de santé et sociaux doit permettre de prévenir les situations de rupture en accompagnant les familles les plus fragiles et leurs enfants dès le plus jeune âge.

En harmonisation avec les parcours développés par l'Education nationale autour de la santé, l'orientation professionnelle et la citoyenneté, trois parcours spécifiques sont mis en place et développés en priorité par la Cité éducative sur son périmètre :

► Le parcours **santé** prépare les élèves à prendre soin d'eux-mêmes et des autres, à devenir des citoyens responsables en matière de santé individuelle et collective. Avec la mise en place du Conseil Local de Santé Mentale de la CAPA, une priorité est mise sur la préservation de la santé mentale des enfants.

► Le parcours **avenir** vise à faciliter et développer les échanges entre l'École et les acteurs du monde économique, notamment locaux, à faire découvrir aux jeunes les métiers dans leur environnement afin d'améliorer leur insertion et mieux les préparer au monde professionnel.

► Le parcours **citoyen** concourt à la transmission des valeurs et principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'utilisation responsable des outils numériques et la lutte contre le harcèlement.



OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Proposer un accueil social personnalisé : de la détection à l'accompagnement.
- Promouvoir les actions préventives en matière de santé.
- Se mobiliser en faveur de la préservation de la santé mentale.
- Soutenir l'ambition dans tous les domaines.
- Lutter contre les assignations sociales et de territoire.
- Lutter contre toute forme de discrimination.
- Développer les liens intergénérationnels.

PLAN D' ACTIONS

136. Formaliser les process sur la prise en charge des situations avec les acteurs concernés, notamment en situation d'urgence.

137. Développer et diffuser la grille de critères de vulnérabilité de la PMI pour détecter les fragilités des enfants 0-6 ans.

138. Développer l'accueil occasionnel en crèche des enfants des parents et particulièrement des mères qui ne travaillent pas ou en insertion professionnelle.

139. Améliorer les échanges entre le guichet unique et les directions d'école concernées au moment de l'inscription ou du changement d'école.



143. Développer le partenariat entre la maison des adolescents et les centres sociaux qui accueillent les jeunes.

144. Intégrer le personnel périscolaire aux réunions d'informations de la CRIP et développer les informations de la CRIP à l'ensemble du personnel intervenant auprès des enfants.

140. Organiser des équipes de suivi multipartenariales au sein des pôles d'appui à la scolarité sur les bassins.

141. Créer des cellules de veille et d'informations entre les partenaires d'un même bassin (réunion multipartenariale).

142. Organiser un temps d'échange entre directrices de crèches, directeur d'école, service santé-social et PMI lors du passage de la crèche à l'école.

145. Développer la participation des agents aux journées d'information proposées par les partenaires sur les problématiques sociétales (ex : violence faites aux femmes...).

146. Développer les outils de détection des troubles du neuro développement (observatoire, évaluation) et d'accompagnement (formation, achat de matériel) *.

147. Renforcer les actions de soutien à la parentalité en synergie avec le dispositif des 1000 jours.



148. Travailler les conditions d'hygiène dans les sanitaires et notamment leur adaptation aux besoins spécifiques des petites filles.

149. Agir en faveur du développement des compétences psycho sociales en formant les professionnels.

150. Sensibiliser et former les agents aux techniques de service et d'éveil du goût d'une alimentation durable.

151. Valoriser les actions menées dans le cadre du programme national nutrition santé en vue d'une éventuelle labélisation de la restauration collective.

152. Développer les activités de gestion des émotions sur tous les temps et tous les âges.



153. Structurer la filière addictologie dédiée aux mineurs **.

154. Renforcer le repérage et la prise en charge des addictions chez les mineurs en établissant des mécanismes de repérage précoce **.

155. Identifier des lieux dédiés à la cure et la post-cure pour les mineurs en conventionnant avec les structures adaptées **.

156. Sensibiliser aux dangers des écrans.

157. Former les professionnels sur les troubles psychiques afin de réduire la stigmatisation au sein des structures d'accueil et la prise en charge des enfants à trouble au sein d'un collectif***.

158. Mettre en place des programmes de prévention et d'éducation à la santé mentale relatifs à la gestion du stress, la lutte contre l'isolement, et la gestion des émotions **.

159. Mettre en place des outils de repérage précoce des troubles psychiques dans les écoles, les services de santé primaires, et les maisons de quartier **.

160. Former les professionnels cadre de santé dans les structures à la détection précoce des signes de troubles mentaux **.

161. Organiser des campagnes de prévention ciblées à destination du public jeune**.

162. Développer un partenariat avec la psychiatrie infanto-juvénile de l'hôpital de Castelluccio.

163. Accompagner les familles et les enfants dans le parcours scolaire sur le temps extrascolaire dans les centres sociaux pour prévenir le décrochage scolaire*.

164. Lutter contre les orientations subies*.

165. Déployer une offre d'accompagnement à la scolarité : ateliers coups de pouce du dispositif de réussite éducative*.



166. Développer la formation en apprentissage pour favoriser l'emploi des jeunes*.

167. Présenter et promouvoir l'offre de formation de l'Université de Corse*.

168. Pratiquer les nouvelles technologies pour se former comme élève et citoyen avec l'IA*.

169. Déployer les dispositifs d'excellence au sein du territoire*.

170. Mettre en place des actions de valorisation des talents pour dépasser le déterminisme et renforcer le pouvoir d'agir*.

171. Mettre en place des actions de diffusion de la culture scientifique de l'Université de Corse (rencontres chercheurs, expositions, visite du laboratoire de Vignola)*.

172. Développer l'outil Fri For Mobberi auprès du personnel d'accueil périscolaire maternel et élémentaire.

173. Développer sur le temps périscolaire les projets d'école sur la prévention au harcèlement.

174. Aménager les cours d'école de façon à permettre la réappropriation de l'espace pour tous.

175. Ouvrir la voie des carrières mathématiques, scientifiques et numériques aux filles*.

176. Organiser au sein des crèches et des écoles des temps de lecture par les personnes âgées.

177. Développer le partenariat avec les associations de personnes âgées pour mettre en place des activités communes avec les enfants.

178. Développer le partenariat entre les structures d'accueil des enfants et les EHPAD.



▶ LA MISE EN ŒUVRE

LA CONVENTION PEdT :

Le projet éducatif de territoire/plan mercredi est un dispositif encadré par l'État. Il constitue le volet opérationnel réglementé du projet éducatif local et permet de structurer une offre éducative cohérente, en lien étroit avec les temps scolaires et extrascolaires. Il définit les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités proposées aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune et par les accueils de loisirs périscolaires. Il fait l'objet d'une convention passée entre la commune, les services préfectoraux, l'Éducation nationale et la CAF.

LA CHARTE PLAN MERCREDI :

Attenant à la convention du PEdT, le plan mercredi propose sur une charte qualité qui invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes : l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements, l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants, l'ancrage du projet dans le territoire, la qualité des activités.

Cette charte permet notamment d'obtenir un bonus territoire finançant de nouvelles offres d'accueil de loisirs à travers un bonus spécifique lié aux CTG et la rénovation des structures d'accueil collectif de mineur.

VOLET FORMATION :

Le volet formation constitue un élément clé pour la mise en œuvre du projet éducatif. La formation permet aux acteurs éducatifs de partager une culture commune, de renforcer leurs compétences notamment par des formations mutualisées pour assurer la cohérence et la continuité des actions menées sur le territoire dans le cadre du projet éducatif local.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

▶ DÉFINIR LES MODALITÉS DE LA FORMATION ET ORGANISER LES PARTENARIATS :

179. Mener des actions de formation interactives : répertorier l'ensemble des personnes en charge des formations des organismes partenaires.	180. Organiser des formations communes entre le personnel enseignant, les ATSEM, le personnel périscolaire et les animateurs par le biais d'une convention entre l'Éducation nationale et les services municipaux.	181. Coconstruire un plan de formation triennal de la petite enfance commun à la ville, le CIAS et la CdC en lien avec CNFPT (et pouvoir disposer d'un avis sur le choix du formateur).
182. Mettre en place un parcours de formation pour les agents des médiathèques à l'animation axé autour de la lecture.	183. Organiser des formations communes à l'ensemble des agents des centres de loisirs.	184. Organiser une journée annuelle pédagogique mutualisée entre animateurs et agents périscolaires, précédant la rentrée scolaire autour d'une thématique commune.
185. Définir un temps et des périodes de formation annuelles pour les agents périscolaires.	186. Dédier 2 formations annuelles à destination des personnels des crèches (hors formation obligatoire) dont une journée pédagogique commune à l'ensemble des agents.	187. Travailler sur la valorisation des compétences liées à la qualification des agents notamment dans le recrutement.

VOLET COMMUNICATION :

Le volet communication vise à valoriser les actions du projet éducatif local menées auprès des enfants par les professionnels, à renforcer la lisibilité des dispositifs et à favoriser l'implication et l'information des familles et des partenaires.

Le développement d'une page dédiée sur le site de la ville, ainsi que la création d'un compte spécifique sur les réseaux sociaux centralisant les informations liées à l'enfance et à la jeunesse, permettront d'assurer une circulation fluide et efficace de l'information auprès de tous les acteurs.

VOLET ÉVALUATION :

Dès la mise en œuvre du projet, des critères qualitatifs et quantitatifs seront définis, accompagnés d'un calendrier de suivi sur trois ans.

Le suivi sera assuré par la coordinatrice du projet éducatif local, avec des groupes de travail réunis au moins une fois par an pour faire le point sur les actions de chaque groupe.

Le comité de pilotage se réunira chaque mois de juillet afin de présenter le bilan de l'année scolaire écoulée et d'ajuster les orientations pour l'année suivante.

Une concertation élargie sera également menée avec les parents et le tissu associatif en vue de l'élaboration du prochain projet.

▶ METTRE EN ŒUVRE DES FORMATIONS SUR LES THÉMATIQUES SUIVANTES :

188. Former spécifiquement les personnels du guichet unique à l'information aux parents sur l'inclusion.	189. Former les agents des structures à l'accueil inclusif des enfants.	190. Former les cadres et les cadres intermédiaires des structures d'accueil au secret partagé.
191. Former les agents aux compétences psychosociales (CPS) en développant notamment les formations CPS de la CdC sur le volet petite enfance.	192. Former les agents chargés de la communication sur les outils de communication, le langage et le respect de la propriété intellectuelle.	193. Former l'ensemble des agents des structures à l'EAC.
194. Mettre en place des formations de formateurs après repérage des personnels intéressés.	195. Organiser un cycle de formation progressive en langue corse pour les ATSEM et les agents périscolaires pendant les vacances scolaires.	196. Orienter la formation en langue corse sur le lexique de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

▶ LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL



▶ GOUVERNANCE

COMITE DE PILOTAGE :

Le comité de pilotage réunit les représentants des institutions membres du projet éducatif local. Il définit la stratégie éducative, la méthodologie retenue pour l'élaboration du projet et valide le plan d'actions proposé pour sa mise en œuvre.

VILLE D'AJACCIO :

- ▶ Stéphane Sbraggia, maire d'Ajaccio,
- ▶ Rose-Marie Ottavy-Sarrola, adjointe au maire aux affaires scolaires et aux temps de l'enfant,
- ▶ Annie Costa, adjointe au maire à la petite enfance,
- ▶ Simone Guerrini, adjointe au maire à la culture et au patrimoine,
- ▶ Aurelia Massei, adjointe au maire à la jeunesse et aux associations,
- ▶ Annie Sichi, adjointe au maire aux ressources humaines et au dialogue social,
- ▶ Christophe Mondoloni, adjoint au maire à la langue Corse,
- ▶ Marine Schinto, conseillère municipale au handicap et à l'accessibilité,
- ▶ Jean-Pierre Sollacaro, conseiller municipal aux animations sportives,
- ▶ Charles Dominici, directeur général des services,
- ▶ Florence Profizi, directrice générale adjointe vie scolaire et temps de l'enfant ,
- ▶ Marc Mangoni, directeur général adjoint au développement social, culturel, sportif et vie des quartiers.

ÉDUCATION NATIONALE :

- ▶ Rémi-François Paolini, recteur de l'académie de Corse
- ▶ Dominique Poggioli, inspecteur d'académie – directeur des services académiques de Corse-du-Sud

CAF :

- ▶ Dominique Marinetti, directeur de la caisse d'allocations familiales de Corse-du-Sud, représenté par Angelica Alasta, responsable de division au service d'action sociale

CAPA :

- ▶ Charles Voglimacci, conseiller communautaire délégué à la politique de la ville et à la police intercommunale
- ▶ Jean-Charles Vallée, directeur général adjoint développement et cohésion du territoire

CIAS :

- David Frau, Président du Centre intercommunal d'action sociale
- ▶ Barbara Serreri, directrice du Centre intercommunal d'action sociale

COLLECTIVITÉ DE CORSE :

- ▶ Gilles Simeoni, président du conseil exécutif de Corse, représenté par Danielle Antonini, conseillère territoriale

REPRÉSENTANT DES PARENTS D'ÉLÈVES :

- ▶ Associu di i Parenti Corsi
- ▶ Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

COMITE TECHNIQUE :

Le COTECH est composé des directeurs des services des institutions et organismes membres du COPIL. Il définit les objectifs opérationnels et pilote les groupes de travail de la concertation et de l'élaboration du plan d'actions.



▶ LE MOT DE LA FIN

Le projet éducatif local "zitelli d'Ajacciu" est le fruit de la réflexion des acteurs éducatifs locaux menées au cours des différentes réunions de concertation durant l'année scolaire 2024-2025 et sur la base d'un diagnostic réalisé auprès des services municipaux sur leurs actions de 2023-2024. Si tous les acteurs n'ont pu être associés dans leur intégralité lors de cette première étape, la mise en œuvre du projet 2025-2028 sera l'occasion de les identifier et de les intégrer à cette démarche.

La Ville d'Ajaccio tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce projet :

VILLE : Vanina Alfonsi, Karim Amraoui, Louise Andreucci, Marie-Josée Antonelli, Olivier Antonelli, Dominique Appietto, Josée Audibert, Katia Barras, Jean-Antoine Bauer, Adeline Beretti, Marie-Catherine Brigato, Vincent Calendini, Kevin Carta, Virginie Carta, Christine Casanova, Céline Casili, Véronique Chiorboli, Stéphane Conca, Catherine Cristofari, Jean-François De Peretti, Mickaela De Peretti, Viviane Delfini, Magalie Emmanuelli, Stéphanie Faby, Jean-Michel Feracci, Anne-Laure Ferrandini, Véronique Flores, Cyrielle Fondacci, Lauriane Giacobbi, Dominique Gianelli, Marjorie Guignot, Stéphanie Heysicom, Vanina Istria, Danièle Joly, Marc Leca, Odette Leca, Dominique Lesueur-Pons, Anne-Sophie Loviconi, Alexandra Mari, Saveria Maroselli, Dominique Marras, Mélanie Marras, Oriane Marras, Marion Martial, Anne-Marie Martinetti, Maurice Martinez, Marie-Laure Mattei-Mosconi, Laetitia Mercuri, Carole Mesnard, Michèle Minichetti, Marie-Jeanne Miniconi, Laurent Muraccioli, Marie-Luce Paccioni, Mathilde Papini, Philippe Perfettini, Elisabeth Perié, Sébastien Pisani, Gilles Ponzevera, Céline Prévost, Cathy Quilici, Christelle Quilici, Régis Ragache, Marie-France Remiti, Jean-Joseph Renucci, Lena Rossini, Marylou Sabaini, Davia Santoni, Marien Santoni, Michèle Santoni, Paola Sciarli, Stéphane Sereni, Stéphanie Simonet, Frederic Soppelsa, Anne Vellutini, Sebastianu Verola.

ÉDUCATION NATIONALE : Muriel Albertini, Rodrigue Boivent, Pierre-Louis Cacciaguerra, Magali Clairbaux, Frederic Colonna, David Cousset, Myriam Denizot, Anne Eto, Sylvie Ferrara, Raphaela Galanti, Aurore Généston, Dominique Giocanti, Pierette Glasser, Marie-Dominique Godelle, Marina Guidicelli, Alycia Klein, Marie-Ange Leandri, Marie-Lucette Leca, Françoise Leonard-Vargas, Samuel Leonard, Fabrice Marechal, Pascale Martelli, Jean Louis Moracchini, Laetitia Pacini, Stéphanie Padovani, Vannina Paganini, Pierrette Paoli, Vanina Pelé, Marylène Pellegrinetti, Emmanuelle Pelloni, Dimitri Regourd, Pascal Ruffié, François Squarcini, Marie-Dominique Susini.

COLLECTIVITE DE CORSE : Elena Carbone, Alice Carp, Marie Cianelli, Michèle Cristofari, Françoise De la Foata, Isabelle Ferracci, Valerianne Grisoni, Catherine Istria, Marina Lahitte-Loustau, Livio Leandri, Lisa Lorenzoni, Isabelle Paoli, Karine Pinelli, Fabrice Romeo, Brigitte Rostang, Manon Vannucchi, Victoria Vesperini.

CAPA : Isabelle Felicciaggi, Josiane Mancini, Mikael Mannoni, Carole Orsoni, Céline Pastini, Jean-Charles Vallée.

CIAS : Sophie Appietto, Marie-Hélène Moretti, Barbara Serreri.

CAF : Angelica Alasta, Jean-Michel Cardi, Corinne Durand.

ASSOCIATION DE REPRÉSENTANTS PARENTS D'ÉLÈVES : Marie Armand-Giovannangeli, Natacha Battini, Claude Perrin, Christophe Zicchina (FCPE), Céline Desimone (APC).

PRÉFECTURE DE CORSE-DU-SUD : Vannina Saget.

ARS : Audrey Colonna, Bruno Fermigier, Nelly Sansberro.

AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : Karine Tirel.

ADAPEI : Françoise Mariani.

ARSEA : Nathalie Giovannai.

CSJC : Gilles Tarnier.

ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE : Carole Spanu.

ADEPEP : Sarah Bujoli, Céline Centofanti

CNFPT : Charles DiFranco, Céline Pietri.

LUOTHÈQUE : Elisabeth Fréchin



PILOTAGE : Florence Profizi, DGA vie scolaire et temps de l'enfant à la Ville d'Ajaccio, assistée de Marion Vinet, assistante de direction générale.

GROUPE PROJET ÉDUCATIF LOCAL :

Florence Profizi, DGA vie scolaire et temps de l'enfant à la Ville d'Ajaccio,

Marc Mangoni, DGA développement social, culturel, sportif, jeunesse et vie des quartiers,

Vanina Alfonsi, directrice éducation et vie scolaire,

Danièle Joly, directrice accueils de loisirs,

Michèle Santoni, directrice petite enfance,

Maurice Martinez, directeur jeunesse et vie des quartiers,

Stéphanie Simonet, directrice réussite éducative,

Marion Vinet, assistante de direction générale,

Vincent Calendini, chef de projet opérationnel de la cité éducative,

Lena Rossini, coordonnatrice du projet éducatif local.

GROUPES DE TRAVAIL :

Huit groupes de travail ont été mis en place par le COTECH pour travailler sur des thématiques prioritaires. Ils ont réuni les services participant au projet éducatif et leurs principaux partenaires afin de proposer collectivement des actions concrètes pour répondre aux objectifs définis par le COTECH.

- ▶ Parcours éducatif lecture
- ▶ Parcours éducatif EAC
- ▶ Parcours éducatif sport et activités physiques
- ▶ Continuité éducative école/ péricolaire/ extrascolaire
- ▶ Coordination des acteurs éducatifs et sociaux
- ▶ Accueil inclusif
- ▶ Petite enfance
- ▶ Communication

RÉALISATION DE LA MAQUETTE :

Textes : Florence Profizi, Marion Vinet, Lena Rossini,

Conception graphique : Paola Sciarli, graphiste direction de la communication - Ville d'Ajaccio,

Crédits photos : Jean Harixçalde, photographe direction de la communication - Ville d'Ajaccio, et les différents services municipaux,

Cartographie des structures municipales : Estelle Stefanini, géomaticienne direction des services informatiques et numériques, CAPA,

Impression : service reprographie - Ville d'Ajaccio.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Lena Rossini, coordonnatrice du projet éducatif local

l.rossini@ville-ajaccio.fr ▶ tél. 06 16 87 28 81

